



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/53
9 octobre 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquantième réunion
New Delhi, 6 – 10 novembre 2006

PROPOSITION DE PROJET : ZIMBABWE

Le présent document contient les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Fumigènes

- Élimination totale du bromure de méthyle utilisé dans la fumigation des céréales

ONUDI

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS NON-PLURIANNUELS ZIMBABWE

TITRE DU PROJET**AGENCE D'EXECUTION/ BILATERALE**

a) Élimination totale du bromure de méthyle utilisé dans la fumigation des céréales	ONUDI
---	-------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :	Ministère de l'Environnement et du Tourisme
---	---

**DERNIERES DONNEES DECLAREES SUR LA CONSOMMATION A ELIMINER GRACE AU PROJET
A : DONNEES RELEVANT DE L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2005, EN DATE DE
SEPTEMBRE 2006)**

Annexe E, BM	93,24		

**B : DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2005, EN DATE DE
SEPTEMBRE 2006)**

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
BM	QPS / 0,36			
BM	Non-QPS / 155,40			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	
--	--

ALLOCATIONS POUR LE PLAN D'ACTIVITES DE L'ANNEE EN COURS		Financement en millions \$US	Tonnes PAO à éliminer
a)		-	-

TITRE DU PROJET:	a)
SAO utilisées en entreprise (tonnes PAO) :	10,2
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	10,2
SAO à introduire (tonnes PAO) :	
Durée du projet (mois) :	48
Montant initial demandé (\$US) :	
Coût final du projet :	
Surcoûts du capital (\$US)	174.612
Imprévus (10%) (\$US)	17.461
Surcoûts d'exploitation (\$US)	0
Coût total du projet (\$US)	192.073
Participation locale au capital (%) :	100%
Composante exportation (%) :	s.o.
Subvention demandée (\$US) :	
Rapport coût/efficacité (\$US/kg) :	18,8
Coûts d'appui de l'agence d'exécution (\$US) :	17,287
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :	209.360
Situation du financement de contrepartie (oui/non) :	s.o.
Repères de contrôle du projet inclus (oui/non) :	Oui

RECOMMANDATION DU SECRETARIAT	Examen individuel
--------------------------------------	-------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Zimbabwe, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a soumis une proposition de projet visant à éliminer 10,2 tonnes PAO de bromure de méthyle (BM) utilisé dans la fumigation de produits, pour examen par le Comité exécutif à sa 50^{ème} réunion. Le coût total du projet, tel que soumis, est de 219 396 \$US plus les coûts d'appui de l'agence de 19 746 \$US. L'approbation de ce projet aboutira à l'élimination totale de toutes les utilisations contrôlées de BM au Zimbabwe.

Projets et activités relatifs au BM déjà approuvés pour le Zimbabwe

2. Jusqu'à présent, le Comité exécutif a approuvé deux projets pilotes sur les technologies alternatives à l'utilisation du BM pour un coût total de 583 500 \$US. Sur base des résultats de ces projets pilotes, le Comité exécutif a approuvé deux projets d'investissement pour l'élimination totale du BM dans la fumigation des fleurs coupées (904 200 \$US) et des plants de tabac (3 724 972 \$US). Le projet d'élimination du BM dans les fleurs coupées a été achevé en juillet 2005, ce qui a abouti à une élimination totale de 132 tonnes PAO de BM. Le projet d'élimination du BM dans les lits de semis de tabac est en cours et devrait éliminer 170 tonnes PAO.

Le secteur de fumigation des céréales (maïs)

3. Le maïs constitue l'aliment de base du Zimbabwe. La production nationale annuelle est en moyenne de 1,5 à 4 millions de tonnes. Durant les années de grande production, le pays exporte jusqu'à 300 000 tonnes par an. L'Office de commercialisation des céréales (GMB) est l'acheteur traditionnel du maïs et dispose d'une capacité de stockage de 5 millions de tonnes, dans 84 installations de stockage. Cependant, seule la moitié de cette capacité est utilisée car le volume stocké varie d'une année à l'autre suivant les récoltes et les précipitations.

La consommation de BM dans le secteur de fumigation des céréales

4. L'utilisation du BM dans le stockage du maïs se fait principalement durant les périodes de sécheresse et de faible production lorsque l'entreposage à long terme est nécessaire pour une consommation future. La fumigation par BM se fait en plein air dans des piles traditionnelles de sacs d'une capacité de 400 tonnes chacune. Les piles sont couvertes de bâches en PVC, retenues par des tubes de sables pour maintenir les bâches en place. Le BM est pulvérisé par le biais d'un cylindre de 100 kg. En moyenne, chaque pile est traitée au moins 1,25 fois par an.

Description de la proposition de projet

5. Le projet propose d'éliminer totalement tous le BM utilisé dans la fumigation du maïs empilé à travers des programmes de formation en procédés alternatifs. Cette formation est destinée aux agents de fumigation et autres utilisateurs du BM, particulièrement le GMB. Le projet fournira aussi le matériel sous forme de bâches, de détecteurs et d'équipement de contrôle afin de permettre une transition efficace pour passer du bromure de méthyle au procédé alternatif retenu. Les programmes intégrés de lutte phytosanitaire (IPM) seront aussi appliqués dans les dépôts.

6. Le projet utilisera la phosphine comme alternative au BM pour le maïs empilé. Le choix de cette technologie est basé sur les résultats d'un projet pilote réalisé dans le pays sur les alternatives au bromure de méthyle pour le maïs empilé au Zimbabwe (ZIM/FUM/27/DEM/17) et qui a identifié la phosphine comme l'alternative de premier choix.

7. Le coût total du projet a été estimé à 239 142 \$US, qui est le montant demandé par le gouvernement du Zimbabwe auprès du Fonds multilatéral. Le surcoût d'exploitation est évalué à 11 043 \$US, et le rapport coût-efficacité du projet se situe à 19,75 \$US/kg.

8. Le projet sera exécuté par l'ONUDI, sous la coordination nationale du Bureau de l'ozone, en étroite collaboration avec l'Office de commercialisation des céréales (GMB) du Zimbabwe. Le délai d'exécution du projet est estimé à quatre ans.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT

COMMENTAIRES

9. Le Secrétariat note que le projet soumis par le gouvernement du Zimbabwe et l'ONUDI est bien préparé et que plusieurs équipements provenant du projet pilote pertinent, financé par le Fonds multilatéral, seront utilisés dans le projet d'élimination.

10. Durant le processus de revue du projet, le Secrétariat a indiqué que certains des coûts afférents à la composante de formation proposée semblaient élevés par rapport à des requêtes similaires pour d'autres projets déjà approuvés. Comme le Secrétariat a également indiqué que le remplacement du BM par la phosphine aboutit à des économies d'exploitation plutôt des coûts de fonctionnement, l'ONUDI a accepté d'ajuster le coût du projet, y compris les frais de fonctionnement. Le coût révisé du projet se chiffre à 192 073 \$US.

Accord entre le gouvernement du Zimbabwe et le Comité exécutif

11. L'ONUDI a aidé le gouvernement du Zimbabwe à rédiger le projet d'accord révisé entre ledit gouvernement et le Comité exécutif, compte étant tenu de l'accord actuel qui couvre l'élimination du BM dans la fumigation du sol (fleurs coupées et plants de tabac). Le projet d'accord est ci-joint en l'Annexe I.

RECOMMANDATIONS

12. Le Comité exécutif est invité à :

- a) Approuver le projet d'élimination du bromure de méthyle utilisé dans la fumigation des céréales au coût total de 192 073 \$US plus les coûts d'appui à l'agence pour 17 287 \$US en faveur de l'ONUDI, étant entendu que le Zimbabwe ne recevra pas de fonds supplémentaires pour l'élimination des utilisations contrôlées de bromure de méthyle dans le pays ; et
- b) Approuver le projet d'accord révisé entre le gouvernement du Zimbabwe et le Comité exécutif pour l'élimination des utilisations contrôlées du bromure de méthyle figurant dans l'Annexe I.

Annexe I

CONDITIONS CONVENUES POUR L'ELIMINATION DU BROMURE DE METHYLE AU ZIMBABWE (PROJET)

1. Le Comité exécutif :
 - a) À sa 31^{ème} réunion, a approuvé 904 200 \$US comme montant total qui sera mis à la disposition du Zimbabwe pour réaliser l'élimination complète du bromure de méthyle utilisé dans la fumigation des fleurs coupées (132 tonnes PAO) ;
 - b) Lors de sa 47^{ème} réunion, a approuvé en principe 3 724 972 \$US comme montant total qui sera mis à la disposition du Zimbabwe pour réaliser l'élimination complète du bromure de méthyle utilisé dans la fumigation des plants de tabac (170 tonnes PAO supplémentaires);
 - c) À sa 50^{ème} réunion, a approuvé en principe 192 073 \$US comme montant total qui sera mis à la disposition du Zimbabwe pour réaliser l'élimination complète du bromure de méthyle utilisé dans la fumigation des céréales (10,2 tonnes PAO supplémentaires).
2. Tel que signalé au Secrétariat de l'ozone, la référence de conformité du bromure de méthyle pour le Zimbabwe est de 557 tonnes PAO ; la consommation de bromure de méthyle pour 2005 était de 155,4 tonnes PAO. Par conséquent, le Zimbabwe a réalisé la conformité à l'obligation de gel de 2002 aux termes du Protocole de Montréal et se trouve en conformité avec la réduction de 20 pour cent pour 2005 aux termes du Protocole.
3. Les réductions suivant les termes du projet susmentionné et d'autres engagements présentés dans les documents du projet assureront que le Zimbabwe va pouvoir réduire la consommation nationale des utilisations contrôlées de bromure de méthyle à au moins les niveaux inférieurs à la consommation visée pour les années ci-après :

Année	Tonnes PAO
2005	180,0
2006	170,0
2007	130,0
2008	65,0
2009	0,0

4. Les projets vont éliminer toutes les quantités restantes d'utilisations contrôlées de bromure de méthyle au Zimbabwe, à l'exclusion des applications pour quarantaine et pré-expédition. Le Zimbabwe s'engage à maintenir de façon permanente les niveaux de consommation indiqués ci-dessus à travers l'utilisation de restrictions à l'importation et d'autres mesures qu'il jugera nécessaires.

5. Les fonds des tranches restantes du projet d'élimination du bromure de méthyle dans les lits de semis du tabac seront déboursés par l'ONUDI suivant la ventilation budgétaire annuelle suivante :

Année	Fleurs (\$US)	Tabac (\$US)	Céréales (\$US)	Financement total (\$US)
2001	298 320			298 320
2002	298 320			596 640
2003	307 560	0		904 200
2004	0	0		0
2005	0	1 862 486		2 766 686
2006	0		192 073	2 958 759
2007	0	1 862 486		4 821 245
2008	0			

6. Le gouvernement du Zimbabwe a examiné les données de consommation qui ont été identifiées dans le projet de fumigation des céréales et est convaincu qu'elles sont correctes. Par conséquent, le gouvernement conclut cet accord avec le Comité exécutif en comprenant qu'en cas d'identification ultérieure de consommation supplémentaire de bromure de méthyle pour des utilisations contrôlées, la responsabilité de son élimination incombera uniquement au gouvernement.

7. Le gouvernement du Zimbabwe, en accord avec l'ONUDI, aura la flexibilité d'organiser et de mettre en oeuvre les composantes du projet qu'il juge plus importantes en vue de s'acquitter des engagements d'élimination du bromure de méthyle susmentionnés. L'ONUDI convient de gérer le financement du projet de façon à assurer la réalisation des réductions du BM spécifiques convenues.

8. L'ONUDI fera rapport annuellement au Comité exécutif sur les progrès réalisés en matière de réductions requises de bromure de méthyle dans les secteurs de fumigation des fleurs coupées, des lits de semis de tabac et des céréales, ainsi que sur les coûts annuels afférents à l'utilisation de technologies alternatives retenues et aux intrants achetés avec les fonds du projet.

9. Ces conditions convenues entre le gouvernement du Zimbabwe et le Comité exécutif ont pris en compte les projets d'élimination du bromure du méthyle déjà approuvés en ce qui concerne les fleurs coupées et les lits de semis du tabac. Ainsi, elles remplacent les conditions convenues aux 31^{ème} et 47^{ème} réunions du Comité exécutif.